

Employés de maison

Employés de maison

1

Contrat à durée indéterminée

Ce contrat concerne tous les emplois de maison (femme de ménage, garde d'enfant, etc.).

Toutefois, il ne doit pas être utilisé en cas de recours au chèque emploi service (dans ce cas en effet, il vaut mieux utiliser le modèle figurant dans la demande d'adhésion au CESU).

Pour plus de précisions concernant le statut des employés de maison, voir l'étude « [Employés de maison](#) ». Voir aussi la convention collective des « salariés du particulier employeur » dans le **Dictionnaire permanent des conventions collectives**.

Entre les soussignés :

- l'employeur :

.....(prénom) (nom)

..... (adresse)

N° d'immatriculation URSSAF ou PAJEMFLOI : (préciser) Code NAF : 95-OZ

Et

- le (ou la) salarié(e) :

..... (prénom) (nom)

..... (adresse)

Date de naissance : (date)

N° d'immatriculation Sécurité sociale : (préciser),

il est conclu un contrat de travail à durée indéterminée.

CONDITIONS D'ENGAGEMENT

Ce contrat est régi par les dispositions de la convention collective nationale de travail des salariés du particulier employeur.

L'ensemble du texte conventionnel est tenu à la disposition de(prénom)(nom) qui peut le consulter pendant son temps de présence sur le lieu de travail.

Toute modification de ce texte lui sera notifiée dans le délai d'un mois après sa date d'effet.

Les institutions compétentes en matière de retraite et prévoyance sont :

Retraite : IROEM Retraite

Prévoyance : IROEM Prévoyance.

1 - Période d'essai

.....(prénom) (nom) est engagé(e) à partir du (date).

Le présent contrat prendra effet à titre définitif le (date) après une période d'essai de (préciser la durée) débutant le (date).

Obs :

voir l'étude « [Employés de maison](#) » pour la durée de la période d'essai.

Pendant la période d'essai les parties se réservent le droit de mettre fin au contrat sans indemnité ni préavis.

2 - Fonctions

..... (prénom) (nom) est engagé(e) par (prénom)..... (nom) à son service en qualité de (qualité) au niveau (préciser) de la convention collective.

Obs :

préciser en fonction de la convention collective, l'emploi et le niveau de qualification, par exemple : employé de maison qualifié correspondant à la classification ci-après : niveau 2. Voir l'étude « [Employés de maison](#) » sur ce point.

..... (prénom) (nom) effectuera les tâches suivantes : (préciser).

Obs :

préciser dans le détail : ménage, cuisine, lavage, repassage, courses, téléphone, service à table, garde d'enfants, etc. (cette description doit correspondre à la classification mentionnée ci-avant).

S'il y a lieu, préciser les caractéristiques ou exigences particulières de l'emploi.

..... (prénom) (nom) exercera ses fonctions à (adresse).

Obs :

préciser quand il y a plusieurs lieux de travail. Ex. : 9 mois à Paris, 2 mois à la campagne (mer, montagne).
Si le salarié est appelé à travailler sur un autre lieu que le lieu habituel, un accord entre employeur et salarié fixera les modalités particulières.

3 - Horaires

* Si l'horaire est régulier (hors emploi à caractère familial), préciser :

Les horaires de travail de (prénom) (nom) sont les suivants :

- lundi de (nombre) h à (nombre) h ;
- mardi de (nombre) h à (nombre) h ;
- mercredi de (nombre) h à (nombre) h ;
- jeudi de (nombre) h à (nombre) h ;
- vendredi de (nombre) h à (nombre) h ;
- samedi de (nombre) h à (nombre) h.

* Si l'horaire est régulier (emploi à caractère familial), préciser :

Les horaires de travail de (prénom) (nom) sont les suivants :

	Horaires	Dont heures de travail effectif	Et dont heures de présence responsable
Lundi	de (nombre) h à (nombre) h (préciser) (préciser)
Mardi	de (nombre) h à (nombre) h (préciser) (préciser)
Mercredi	de (nombre) h à (nombre) h (préciser) (préciser)
Jeudi	de (nombre) h à (nombre) h (préciser) (préciser)
Vendredi	de (nombre) h à (nombre) h (préciser) (préciser)
Samedi	de (nombre) h à (nombre) h (préciser) (préciser)
Soit au total une durée de travail effectif correspondant à : (nombre) h.			

Obs :

dans le cas d'un emploi à caractère familial, il faut en effet distinguer les heures de travail effectif et les heures de présence responsable. Voir l'étude « [Employés de maison](#) ».

S'il y a lieu préciser les heures de présence de nuit.

* Si l'horaire est irrégulier, préciser :

Les horaires de travail de (prénom) (nom) sont irréguliers et varieront par conséquent d'un jour sur l'autre ou d'une semaine sur l'autre.

Un relevé de situation sera établi chaque fin de mois et récapitulera les heures de travail effectuées.

Le salaire sera calculé sur la base de ce relevé.

4 - Rémunération et avantages en nature

* Si la rémunération est une rémunération horaire, préciser :

La rémunération de (prénom) (nom) est une rémunération horaire.

Le salaire horaire (net ou brut) est de (nombre) € par heure de travail effectif.

Obs :

au minimum le salaire mensuel conventionnel ou le SMC s'il est plus élevé.

Voir l'étude « [Employés de maison](#) » s'agissant, dans le cas des postes à caractère familial, de la rémunération des heures de travail effectif et de celle des heures de présence responsable.

* Si la rémunération est mensualisée, préciser :

La rémunération de (prénom) (nom) est une rémunération mensualisée pour (nombre) heures de travail effectif.

Le salaire horaire (net ou brut) est de (nombre) € par heure de travail effectif

Obs :

au minimum le salaire mensuel conventionnel ou le SMC s'il est plus élevé.

Voir l'étude « [Employés de maison](#) » s'agissant dans le cas des postes à caractère familial, de la rémunération des heures de travail effectif et de celle des heures de présence responsable.

➡ Ajouter éventuellement :

Fourniture d'avantages en nature :

A ce salaire, viennent s'ajouter les avantages en nature suivants :

- nourriture : (nombre) repas par jour, évalué à (nombre) € par repas et par jour travaillé ;
- logement évalué à (nombre) € par mois.

Obs :

nourriture et logement sont estimés à la valeur fixée par le dernier avenant de salaires de la convention collective.

Ce logement est mis à la disposition de (prénom) (nom) pour son habitation personnelle en tant qu'accessoire de son contrat de travail.

..... (prénom) (nom) s'engage donc formellement à libérer le logement dès la cessation effective de son emploi.

5 - Cotisations

* Si les cotisations sont calculées sur une assiette forfaitaire, préciser :

Les cotisations sont calculées sur une assiette forfaitaire.

* Si les cotisations sont calculées sur le salaire réel, préciser :

Les cotisations sont calculées sur le salaire réel.

6 - Repos hebdomadaire

..... (prénom) (nom) bénéficiera d'un repos hebdomadaire du (préciser le jour de repos) à (nombre) h au (jour de la reprise du travail) à (nombre) h.

Autre repos : (préciser).

Obs :

si le salarié est employé à temps plein le repos hebdomadaire doit avoir une durée minimale de 24 heures consécutives et être donné de préférence le dimanche. A ces 24 heures, s'ajoute une 1/2 journée de repos par semaine dans le cadre de l'aménagement de l'horaire de travail.

7 - Congés payés

..... (prénom) (nom) aura droit aux congés payés conformément à la législation en vigueur. Il sera averti (nombre) mois à l'avance des dates de ses congés.

Obs :

voir l'étude « [Employés de maison](#) » s'agissant du délai de prévenance à respecter.

➔ Ajouter éventuellement :

..... (prénom) (nom) se réserve la faculté de prendre des congés au-delà de la durée légale dans la limite de (nombre) jours par an. Dans ce cas, ces jours de congés supplémentaires ne seront pas rémunérés à (prénom) (nom).

➔ Ici, ajouter éventuellement une clause relative aux jours fériés, telle que :

Seul le 1^{er} mai est un jour férié chômé et payé, s'il tombe un jour habituellement travaillé. Le travail effectué le 1^{er} mai ouvrira droit à une rémunération majorée de 100 %.

S'agissant des jours fériés autres que le 1^{er} mai, ceux-ci seront travaillés, et seront rémunérés sans majoration.

8 - Maladie

En cas de maladie, (prénom) (nom) devra prévenir par lettre (prénom) (nom) et fournir un certificat médical dans un délai de 2 jours ouvrables.

9 - Préavis

Après la période d'essai, chaque partie s'engage à prévenir l'autre par lettre recommandée avec accusé de réception de son intention de mettre fin au présent contrat dans les délais prévus par la convention collective dont les parties déclarent avoir pris connaissance.

Obs :

Faire précéder de la mention manuscrite suivante(lu et approuvé)

L'employeur

Signature

Faire précéder de la mention manuscrite suivante(lu et approuvé)

Le (La) salarié(e)

Signature

voir l'étude « [Employés de maison](#) » pour connaître la durée du préavis.

Fait à (lieu), le (date) en double exemplaire

➔ Ajouter éventuellement si l'employé(e) est mineur(e) :

Vu pour autorisation parentale et accord.

..... (signature du père ou de la mère)